****

 **OPERATION « BROYAGE A DOMICILE »**

**LUNDI 13 MAI APRES-MIDI**

L’objectif de cette opération de broyage de végétaux est de réduire les apports en déchèterie et de valoriser les végétaux, réelles ressources pour le jardin.

**Les conditions à respecter sont les suivantes :**

* Les déchets verts doivent être issus de l’élagage ou de la taille de haies, diamètre maximum de 150 mm
* Les déchets doivent être regroupés sur une surface plane accessible et rangés dans le même sens.
* Vous devez être présent pendant l’opération ou être représenté et autoriser ESP à pénétrer sur votre propriété pour réaliser cette prestation.
* Le broyat produit sera conservé par vous (il peut être utilisé en paillage ou en compostage).
* Vous règlerez directement le temps de broyage à ESP par chèque (40 € / heure). ESP vous fournira un reçu et vous enverra ensuite une facture ; vous pourrez déduire 50% de ce coût de vos impôts. Le SMIDOM et la commune prendront en charge le coût du déplacement et les frais techniques.
* Vous devez rendre ce formulaire **complété au plus tard le 3 mai 2024 en mairie**. Dans le cas où il y aurait trop de volontaires, les réponses seront prises en compte dans l’ordre d’arrivée et une deuxième journée sera organisée.

Nom, prénom : Téléphone :

Adresse :

Cochez la case correspondant à la quantité estimée :

□ inférieure à 15 m3 ; environ : \_ \_ \_ \_ \_ \_ m3; durée de broyage inférieure à 1 heure - coût : 40 €

□ entre 15 m3 et 22 m3 ; durée de broyage 1h30 - coût estimé : 60 €

□ entre 22 m3 et 30 m3 ; durée de broyage 2h - coût estimé : 80 €

□ entre 30 m3 et 45 m3 ; durée de broyage 3h - coût estimé : 120 €

□ supérieure à 45 m3 ; environ : \_ \_ \_ \_ \_ \_ m3

Commentaires, précisions :

En signant je m’engage à respecter les conditions mentionnées dans ce document.

Fait à : Le,

Signature :

****

 **OPERATION « BROYAGE A DOMICILE »**

**LUNDI 13 MAI APRES-MIDI**

L’objectif de cette opération de broyage de végétaux est de réduire les apports en déchèterie et de valoriser les végétaux, réelles ressources pour le jardin.

**Les conditions à respecter sont les suivantes :**

* Les déchets verts doivent être issus de l’élagage ou de la taille de haies, diamètre maximum de 150 mm
* Les déchets doivent être regroupés sur une surface plane accessible et rangés dans le même sens.
* Vous devez être présent pendant l’opération ou être représenté et autoriser ESP à pénétrer sur votre propriété pour réaliser cette prestation.
* Le broyat produit sera conservé par vous (il peut être utilisé en paillage ou en compostage).
* Vous règlerez directement le temps de broyage à ESP par chèque (40 € / heure). ESP vous fournira un reçu et vous enverra ensuite une facture ; vous pourrez déduire 50% de ce coût de vos impôts. Le SMIDOM et la commune prendront en charge le coût du déplacement et les frais techniques.
* Vous devez rendre ce formulaire **complété au plus tard le 3 mai 2024 en mairie.** Dans le cas où il y aurait trop de volontaires, les réponses seront prises en compte dans l’ordre d’arrivée et une deuxième journée sera organisée.

Nom, prénom : Téléphone :

Adresse :

Cochez la case correspondant à la quantité estimée :

□ inférieure à 15 m3 ; environ : \_ \_ \_ \_ \_ \_ m3; durée de broyage inférieure à 1 heure - coût : 40 €

□ entre 15 m3 et 22 m3 ; durée de broyage 1h30 - coût estimé : 60 €

□ entre 22 m3 et 30 m3 ; durée de broyage 2h - coût estimé : 80 €

□ entre 30 m3 et 45 m3 ; durée de broyage 3h - coût estimé : 120 €

□ supérieure à 45 m3 ; environ : \_ \_ \_ \_ \_ \_ m3

Commentaires, précisions :

En signant je m’engage à respecter les conditions mentionnées dans ce document.

Fait à : Le,

Signature :